Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 059-215900176-20261006-M26086-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M26.086

RÉGIE DE RECETTES 15538
Horodateurs - Perception des produits
Nomination de mandataire suppléant

Le Maire, Jean-Michel MONPAYS,

Vu l'arrêté M.10.090 du 7 juillet 2010 modifié instituant une régie de recettes pour la perception des produits des horodateurs,

Vu la délibération DE17.154 du 30 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 06/10/2026,

ARRETONS

Article 1er : À compter du 12 octobre 2026, il convient de nommer [redacted], en qualité de mandataire suppléant, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie Horodateurs, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : À compter du 12 octobre 2026, il convient de mettre fin au fonction de [redacted]. En qualité de mandataires suppléant de la régie Horodateur.

Article 3 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;
- il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 4 : Les mandataires suppléant cité ci-dessus ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-ABM du 21 avril 2006,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 059-215900176-20261006-M26086-AR

ARTICLE 6: Les autres dispositions des arrêtés susvisés restent inchangées.

Fait en Mairie d'Armentières, le 06/10/2026

VILLE D'ARMENTIERES NORD

Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS